



Directive 557 (1999)¹

Respect du droit international humanitaire en Europe

Assemblée parlementaire

Cette directive a été incorporée dans la [Directive n° 556](#) (deuxième paragraphe).

1. Discussion par l'Assemblée le 23 septembre 1999 (31e séance). Voir [Doc. 8511](#), proposition de directive présentée par Mme Jäättennmäki Texte adopté par l'Assemblée le 23 septembre 1999 (31e séance).

